



HAL
open science

Une thèse forestière de portée européenne

Raymond Viney

► **To cite this version:**

Raymond Viney. Une thèse forestière de portée européenne. 1973, pp.557-558. <10.4267/2042/20774>. <hal-03395686>

HAL Id: hal-03395686

<https://hal.science/hal-03395686v1>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNE THÈSE FORESTIÈRE DE PORTÉE EUROPÉENNE

J. A. LABORIE

LA POLITIQUE DE REBOISEMENT DES TERRES LIBÉRÉES PAR L'AGRICULTURE EN FRANCE ET DANS LA C.E.E.

Jean-Alain LABORIE a soutenu en juin 1972 devant un jury présidé par M. Vellas, Professeur de Droit international public à l'Université de Toulouse, une thèse de doctorat sur « La Politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E. ».

Le travail monumental effectué par le candidat à ce diplôme est d'un intérêt primordial pour tous ceux qui s'intéressent à la forêt. Il regroupe une foule de notions d'économie et de politique forestière auxquelles certes la plupart des ingénieurs du corps et les grands propriétaires forestiers ont réfléchi, mais il en discute les principes et remet en chantier beaucoup de constructions considérées comme acquises. Ce qui fait l'originalité de ce travail est avant tout la vision européenne du problème forestier.

Dans le livre 1^{er}, l'auteur établit l'image actuelle du potentiel forestier de l'Europe communautaire et insiste sur le déficit croissant de la balance à cet égard. Les politiques forestières de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Bénélux font l'objet d'un examen.

Puis la grande question est posée : Y-a-t-il une politique forestière de la C.E.E. ? Malgré l'absence du bois dans la liste des productions intéressées par le Traité de Rome, l'action communautaire est très importante à divers titres et par quelques biais. Une réglementation directe concerne la normalisation du matériel forestier : reproduction, graines, boutures et semences. La C.E.E. intervient aussi dans la politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture.

Le livre 2 étudiera donc la réduction des surfaces agricoles de l'Europe et le reboisement des terres ainsi libérées. Ce sont les facteurs ayant présidé à l'évolution du monde moderne : techniques, sociologiques et politiques, qui ont abouti à la conclusion de la nécessité de retirer des terres à l'agriculture, mais à celles-ci, il faut donner une autre destination. Le reboisement est la meilleure, mais il posera des problèmes différents suivant qu'il s'agit de zones à prédominance agricole ou de zone à nouvel équilibre.

Les obstacles à vaincre sont d'ordres multiples, obstacles psychosociologiques, financiers et institutionnels. Les réussites et les échecs des moyens d'incitation imaginés dans les différents pays sont passés en revue. Pour la France, l'auteur sait dire avec franchise les méfaits de la réforme du Ministère de l'Agriculture, les heureux effets de certaines lois, comme la loi sur les groupements forestiers, la loi Monichon, les actions dynamiques du Fonds forestier national.

Mais un premier point donne une note très personnelle à cette thèse, c'est le chapitre sur l'utilité de la méthode socio-économique et l'approche sociologique du problème, spécialités du Professeur Vellas.

L'annonce et l'étude d'un plan de reboisement permettent déjà de préparer les collectivités rurales aux transformations qui seront apportées à la vie du milieu par ce tournant dans l'économie locale. Il faut faire participer les intéressés au programme à tous les niveaux par le moyen de l'information et de la formation, et s'il était possible par une institution de type spécial. Les populations doivent sentir, non seulement qu'elles ne seront pas sacrifiées par le développement forestier, mais qu'elles y trouveront une amélioration de leurs conditions de vie.

Enfin, la dernière partie de la thèse est consacrée à la politique agricole commune et au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). C'est en effet à travers les structures agricoles que la communauté traite le problème de l'aide au reboisement.

FEOGA intervient pour modifier les structures agricoles en tentant de diminuer les surfaces agricoles utilisées pour leur donner un meilleur emploi. Il le fait par le canal de l'indemnité viagère de départ (IVD) favorisant la cessation de l'activité agricole par les agriculteurs âgés et si possible par les agriculteurs marginaux. Ces terres ainsi libérées peuvent être redistribuées dans d'autres conditions ou bien être soustraites de façon durable à l'agriculture par leur affectation au **boisement**, à la détente et à la santé publique. Ainsi intervient l'aide communautaire à la forêt.

Le conseil de la C.E.E. a ainsi prévu que d'ici 1975, 9 800 000 hectares seraient libérés, parmi lesquels 1 500 000 ha iraient à des usages non agricoles dont 1 200 000 ha au boisement et 300 000 ha à la détente et à la santé publique. L'aide du FEOGA sera apportée à raison de 25 % aux reboiseurs choisis et aidés par les états membres (en France Fonds forestier national) sous certaines conditions, entre autres, celle d'un autofinancement de 20 % du propriétaire.

L'auteur n'oublie pas de nous montrer les procédures très compliquées à l'intérieur des institutions communautaires avec son Conseil, sa Commission et son Assemblée, et aussi les multiples péripéties de la préparation d'une décision souvent reprise dix fois avant son aboutissement final, transaction entre de nombreux points de vue.

En conclusion, Alain Laborie ne nous cache pas son regret de voir « dans la conception actuelle, la Communauté ne se préoccuper que d'un aspect, important, certes, mais néanmoins partiel de la politique forestière, mais encore subordonner son action en faveur du reboisement à l'amélioration des structures agricoles ». Et il souhaite « l'inscription du bois à l'Annexe II du traité permettant de le faire bénéficier d'une organisation de marché et de donner au financement des actions forestières par le FEOGA, la production du bois comme une fin en soi ». A terme, il préconise la création d'un Fonds forestier européen.

R. VINEY.

I N F O R M A T I O N S

ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE DES STATISTIQUES DE LA FORÊT ET DES PRODUITS FORESTIERS - F.A.O. - COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE.

Ce groupe a réuni à Genève, du 21 au 25 mai 1973, 38 délégués venus de 15 pays européens.

L'essentiel de ses activités a porté sur l'amélioration nécessaire à apporter aux statistiques forestières :

1. - Meilleure terminologie des produits forestiers harmonisée avec la classification type pour le commerce international (CTCI) et la nomenclature de Bruxelles (NDB), elles-mêmes en cours de révision.
2. - Statistiques de la main-d'œuvre et méthodes d'évaluation.
3. - Statistiques des coûts et des prix (création d'un groupe d'experts pour étudier la compatibilité entre les données des différents pays).
4. - Méthodologie des bilans : bilan du bois et bilan forestier tenant compte de la possibilité globale, les deux termes imprécis étant, comme les méthodes, à réviser dans l'avenir.
5. - Mise au point d'indicateurs économiques.
6. - Quantification et évaluation des avantages indirects de la forêt ; un groupe d'experts établira la liste des fonctions d'environnement de la forêt et cherchera à mettre au point les méthodes de calcul et d'évaluation.

Ce problème de la mise au point de méthodes standardisées et de normes internationales est fondamental car il permet d'obtenir des statistiques plus comparables permettant d'intégrer les résultats nationaux dans le contexte international.